



LE DOSSIER NOIR SUR LE LOGEMENT

Le 9 septembre dernier, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a rendu public son sixième Dossier noir sur le logement et la pauvreté. La divulgation du dossier est le coup d'envoi de la campagne « Le logement, un droit ».

Le Dossier noir est basé sur « une commande faite à Statistiques Canada à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages menée en 2011 ». Nous y apprenons que la situation du droit au logement s'est détériorée partout au Canada. Par exemple, le nombre de ménages canadiens qui consacrent plus de 80 % de leur revenu pour se loger à augmenté de 20 % entre 2006 et 2011 pour s'établir à 382 590. Ce chiffre représente 9,5 % des ménages locataire du pays. C'est-à-dire qu'au Canada un locataire sur dix engloutit la majorité de ses revenus pour se loger. Au Québec, l'augmentation est de 25 % par rapport à 2006. Ce sont 108 475 ménages locataires québécois qui consacrent plus de 80 % de leur revenu pour se loger.

Un ménage ne devrait pas consacrer plus de 30 % de ses revenus pour se loger. Au-delà de ce ratio, les ménages doivent couper dans les autres biens tels que la nourriture et les médicaments. Il est alarmant de constater que 1 622 700 ménages locataires canadiens (479 750 au Québec) se retrouvent dans cette situation.

Pendant que la situation du droit au logement se détériore et que les inégalités sont en croissance, les gouvernements se désengagent de plus en plus de leur mission sociale. Par exemple, au Fédéral, le gouvernement conservateur se retire graduellement du financement du logement social. D'ici 2019, le gouvernement fédéral ne prévoit que des investissements de 250 millions par année pour s'attaquer à l'ensemble des problèmes de logement de tout le Canada. Au Québec, le gouvernement libéral multi-



plie les annonces de coupures dans les programmes sociaux, ce qui ne laisse rien présager de bon pour la suite des choses.

Cette situation est tout simplement inacceptable.

Lors du 34^e congrès du FRAPRU, tenu le 6 juin dernier, les membres ont adopté des résolutions pour intensifier la pression sur les paliers de gouvernement fédéral et provincial. D'abord, en prévision des élections fédérales de 2015, les groupes membres du FRAPRU vont participer à la campagne « sauvons nos logements sociaux » qui vise principalement les partis d'opposition afin d'obtenir des engagements clairs en faveur du logement social. Pour ce faire, les membres du FRAPRU vont diffuser du matériel de sensibilisation, s'adressant à un large public, sur les enjeux fédéraux du logement et interpellent les députés fédéraux locaux. Ensuite, la campagne « le logement, un droit » vient d'être lancée. Dans le cadre de cette dernière, le FRAPRU et ses membres entreprendront une tournée à travers le Québec, tiendront une série d'actions et de manifestations, et mèneront une campagne virale de témoignages mettant un visage sur les besoins de logement.

Les mois à venir seront déterminants pour nos luttes et nous devons redoubler d'effort pour que notre message se rende aux oreilles des décideurs.

Pour consulter le Dossier noir sur et la pauvreté : <http://www.frapru.qc.ca/dossier-noir-sur-le-logement-et-la-pauvrete-le-quebec-vit-une-crise-du-logement-affirme-le-frapru/#more-1568>

AUSTÉRITÉ SUR LE DOS DES PLUS DÉMUNIS

Le gouvernement libéral de Philippe Couillard à l'intention de couper dans les dépenses du gouvernement et a fait connaître son intention de revoir tous les programmes gouvernementaux et couper où il jugera nécessaire.

Pour ce faire, il a mis sur pied un comité d'expert dont le mandat est de réviser les programmes et faire des propositions. Avant même que ce travail commence, on pouvait se douter des orientations du comité puisque certains experts étaient connus pour leurs positions néolibérales et leur parti pris pour l'austérité.

Malheureusement, ce sont encore une fois les plus démunis qui font les frais des choix idéologiques de nos décideurs. Par exemple, le gouvernement va couper l'allocation pour les milieux défavorisés dans les services de garde. Cette enveloppe de 3 millions, instauré en 2006 permettait, aux garderies en milieu défavorisé et en difficulté, d'embaucher des spécialistes (ex. orthophoniste) et organiser des activités trop coûteuses pour le milieu.

Il est scandaleux de voir que le gouvernement veut faire des économies de bout de chandelle sur le dos des gens qui en ont le plus de besoins. Ce n'est pas sans rappeler les coupures à l'aide sociale du Parti Québécois de Pauline Marois. On nous dit que ce sont des choix de société difficiles. Mais on se rend compte que ce message n'est pas destiné à tous. Quand on pense que les institutions bancaires et les grandes entreprises continuent de faire des

profits record année après année pendant que le gouvernement leur consent des crédits d'impôt et des subventions et refuse d'envisager de rétablir la taxe sur le capital pour les banques ou d'ajouter des paliers d'imposition qui pourrait rapporter des milliards de dollars.

Le gouvernement s'entête dans son idéologie malgré que de plus en plus d'études font la preuve que l'austérité accentue les inégalités sociales et fait mal à l'économie.

Les experts de la firme Standards & Poor, que personne ne pourra qualifier d'idéologues de gauche, nous disent que des niveaux d'inégalité trop élevés peuvent compromettre la croissance économique. Quand on pense que nos déci-

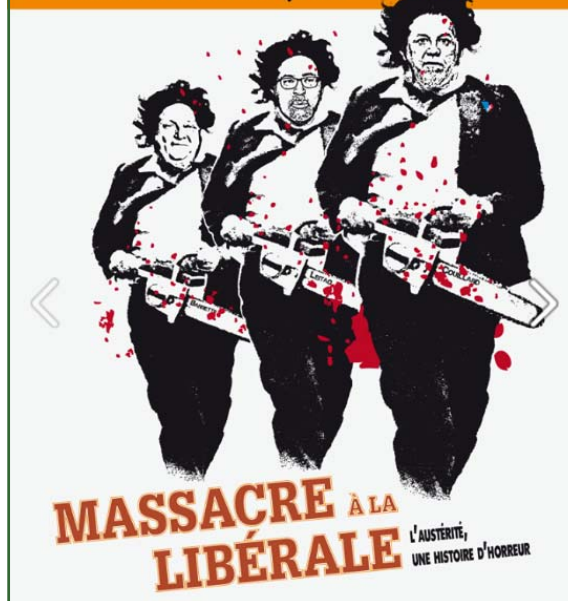
deurs politiques, qu'ils soient du PLQ ou du PQ ou de la CAQ, parlent constamment de couper, on voit que nous n'allons pas du tout dans la bonne direction.

C'est pour cette raison que le Comité logement Rive-Sud participera à la manifestation de la Coalition opposée à la privatisation et la tarification des services publics qui se tiendra à Montréal le 31 octobre sous le thème de « l'austérité, une histoire d'horreur ». Pour plus d'informations, communiquez avec le Comité logement au 450-812-8228 pour Longueuil et au 450-699-3060 et sans frais au 1-

866-399-3060 poste 5 pour Châteauguay.

Source: FRAPRU

LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX SONT ATTAQUÉS!



LA VISITE DU PROPRIÉTAIRE

Trop souvent des locataires nous appellent pour dénoncer les agissements fautifs de leur propriétaire en lien avec l'accès au logement et pour connaître leurs droits à ce sujet.

Pour l'exercice des droits d'accès au logement, le propriétaire et le locataire doivent agir selon les règles de la bonne foi. Le locataire, en facilitant l'accès et en ne le refusant pas de façon injustifiée et le propriétaire, en n'abusant pas de ses droits et en les exerçant de façon raisonnable dans le respect de la vie privée.

Heureusement, un encadrement clair a été édicté afin de prévenir les abus de la part des propriétaires. Selon la loi, le propriétaire peut, en cours de bail, avoir accès au logement pour: en vérifier l'état, ce qui doit se faire entre 9 h et 21 h; le faire visiter par un acheteur ou locataire éventuel entre 9 h et 21 h; y effectuer des travaux entre 7 h et 19 h; et pour le faire visiter par un locataire éventuel entre 9h et 21h.

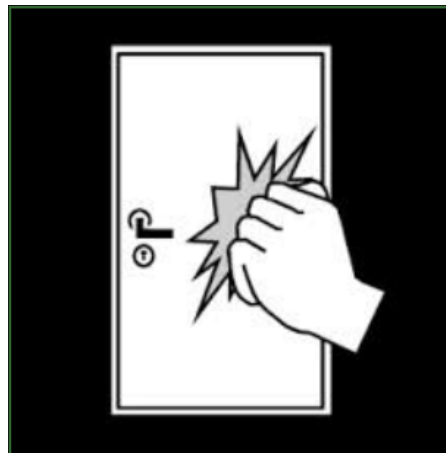
Dans les trois premiers cas, le propriétaire doit donner au locataire un avis écrit ou verbal 24 heures avant la visite. Cependant, si des travaux s'avèrent urgents et nécessaires (ex: fuite importante dans la tuyauterie), le propriétaire peut les faire effectuer immédiatement sans devoir aviser le locataire. Dans le cas d'une visite par un locataire éventuel, en principe, aucun préavis n'est nécessaire. Cependant, votre propriétaire

doit respecter votre droit à la vie privée.

En quelles occasions pouvez-vous refuser l'accès à votre logement?

- Si aucun avis ne vous a été donné;
- Si les visites ou les travaux sont effectués en dehors des heures;
- Si les visites sont répétitives et non justifiées.

Selon l'article 1857 du Code civil du Québec, *le propriétaire est tenu d'user de son droit de façon raisonnable*. Les visites et travaux doivent donc être justifiés par un besoin réel et actuel.



Quoi faire si mon propriétaire abuse de son droit de visite?

- Le locataire, avant d'exercer ses recours, doit d'abord dénoncer le trouble au propriétaire;
- Si le trouble persiste, le locataire doit envoyer une mise en demeure avisant le propriétaire de respecter ses obligations;
- Si la situation persiste toujours, le locataire peut exercer un recours (produire une demande) à la Régie du logement.

Il est juridiquement reconnu que, de façon générale, l'abus du droit de visite par le propriétaire constitue du harcèlement au sens de l'article 1902 du Code civil et cela doit être traité comme tel.



«Malgré toutes les preuves accumulées au cours des dernières années sur les conséquences désastreuses des politiques d'austérité, les dirigeants de nos deux principaux paliers de gouvernement ne veulent rien entendre : hors de l'équilibre budgétaire, point de salut! Il faut bien comprendre que tous ne souffrent pas également des conséquences de telles décisions.»

- Jeanne Émard : <https://jeanneemard.wordpress.com>

FORUM SOCIAL DES PEUPLES

Du 21 au 24 août, une délégation du FRAPRU, dont faisait partie François Giguère (directeur général du CLRS), a participé au Forum Social des peuples (FSP) dans la ville d'Ottawa. Ce fut entre autres l'occasion pour le FRAPRU de « sonner l'alarme » sur l'état du logement au Canada.

Le FSP est « un lieu de rencontre et de convergence des mouvements sociaux... pour encourager la convergence des luttes afin de bâtir une alliance stratégique large contre les politiques néolibérales et néoconservatrices au Canada en mettant au centre de ses préoccupations la justice sociale ».

Le vendredi le FRAPRU a animé un atelier de discussion sur le respect du droit au logement au Canada. Dans le cadre de cet atelier, les représentants du FRAPRU ont rapporté l'importance de lutter contre le retrait du gouvernement fédéral dans la subvention des logements sociaux et pour sonner



l'alarme sur les nouvelles données sur le logement qui nous apprennent qu'au Canada un ménage, locataire, sur dix consacre 80% et plus de ses revenus pour se loger.

Au terme de quatre jours « d'ateliers, de conférences, d'expositions, de spectacles, de présentations de films, etc. », le forum s'est conclu avec un appel à l'action : « Nous voulons une société qui lutte contre les inégalités entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les blancs et les personnes racisées. Nous voulons défendre et élargir nos services publics et nos programmes sociaux dans la perspective de respecter les droits sociaux, économiques et culturels ».

Activités automne 2014

Judi 2 octobre :

La Marche Centraide aux 1000 parapluies. Rassemblement à 11:30 au coin de l'avenue McGill Collège et Ste-Catherine Ouest. Fin de l'activité à 13:15.

Vendredi 17 octobre :

La Nuit des sans-abris de Longueuil. Rassemblement à 18 h 30, au 950 boulevard Rolland Thérien (Auberge du Coeur L'Entre temps).

Vendredi 24 octobre:

Action Logement pour soutenir les initiatives locales en logement social. Rassemble-

ment à 11 h au Repas du Passant au 700 Ste-Foy. Fin de l'activité à 13:30

Vendredi 31 octobre:

Manifestation de la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics sous le thème de « l'austérité est une histoire d'horreur ». Rassemblement à 11:00 au coin des rues McGill Collège et Sherbrooke (Bureau du premier ministre).

Un mot de Roxanne

Roxanne tenait à vous transmettre ce mot pour souligner la fin de son mandat au Conseil d'administration du Comité logement.

« Je tiens à remercier le CLRS et (surtout les membres du Roussillon) pour leur confiance de m'élire aux C.A il y a trois ans. Belle expérience, j'ai beaucoup appris, mais ma personnalité fait que je me sens bien dans la rue en action. On avance, on recule pas! »

— Roxanne Bourgeois